

ECONOMIE

ORIGINAL

CORRIGE INDICATIF ;

18 PTS

EN VOUS APPUYANT SUR LES DOCUMENTS EN ANNEXE 1, REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES :

1° Définissez le chômage : 1,5 pt

- situation des personnes qui sont privées d'emploi, 0,5 pt
- qui recherchent effectivement un travail rémunéré, 0,5 pt
- qui sont disponibles. 0,5 pt

2° La population française est composée d'actifs et d'inactifs ; dans quelle catégorie classez-vous les chômeurs ?

- On classe les chômeurs dans la population active. 1,5 pt

3° Quelles sont les principales raisons qui ont conduit le gouvernement à réduire le temps de travail ?
2 pts

- La réduction du chômage, 1 pt
- Répondre aux attentes des salariés (amélioration des conditions de vie et de travail). 1 pt

4° Quelles sont les adaptations mises en place par SOVIBA pour faire face à l'adoption des 35 heures ?
4 pts

- Recrutement d'une centaine de salariés, 1 pt
- Adaptation des locaux, 1 pt
- Formation des nouveaux recrues, 1 pt
- Polyvalence des salariés. 1 pt

ACADEMIE DE GRENOBLE			SESSION 1999	
EXAMEN :	B.E.P. Métiers du SECRETARIAT B.E.P Métiers de la COMPTABILITE		Durée : : 1 h 30-	.Coefficient : 2
Epreuve :	EP3 Epreuve Juridique et Economique			
Echelle :	Nb. Tirages :	CORRIGE	N°	Feuille : 1/4

5° Développez en une dizaine de lignes et en donnant votre avis personnel :
les avantages et les inconvénients de l'application des 35 heures :

ORIGINAL

- * du point de vue de l'employeur,
- * du point de vue du salarié.

NB: Les réponses sont indicatives; Il faut tenir compte de la pertinence de celles proposées par l'élève.

Le plan doit être clair et mis en évidence 1pt

Avantages du point de vue de l'employeur sont : 1,5 pt (0,5 pt /élément maximum 1,5)

- Une adaptation de l'organisation de l'entreprise,
- Une meilleure utilisation des équipements,
- La polyvalence des salariés va permettre de mieux gérer les absences,
- Les 35 heures peuvent relancer la compétitivité des entreprises.

Inconvénients du point de vue de l'employeur sont : 1,5 pt (0,5 pt /élément maximum 1,5)

- Une bonne réorganisation peut nécessiter beaucoup de dépenses en argent et en temps,
- Remise en cause de la politique de l'entreprise,
- Désorganisation momentanée de l'entreprise ce qui peut entraîner un manque de compétitivité....

Avantages du point de vue du salarié sont : 1,5 pt (0,5 pt / élément, maximum 1,5)

- Travailler moins et donc plus de temps libre à consacrer aux loisirs,
- Polyvalence donc limitation du risque de licenciement,
- Promotion sociale.

Inconvénients du point de vue du salarié sont : 1,5 pt (0,5 pt / élément, maximum 1,5)

- Baisse du salaire,
- Eventuelles difficultés d'adaptation à la nouvelle organisation et à la polyvalence,
- Le temps libre peut être source d'ennui,
- Surcharge de travail (faire en 35 heures ce qui était demandé en 39 heures).

Redaction et syntaxe : les phrases doivent être construites et lisibles 1 pt

Orthographe 1 pt

ACADEMIE DE GRENOBLE			SESSION 1999	
EXAMEN :	B.E.P. Métiers du SECRETARIAT B.E.P Métiers de la COMPTABILITE		Durée : : 1 h 30 -	Coefficient : 2
Epreuve :	EP3 Epreuve Juridique et Economique			
Echelle :	Nb. Tirages :	CORRIGE /	N°	Feuille : 2/4

DROIT

CORRIGE INDICATIF : 22 points

ORIGINAL

1ère partie

1° Quel est l'objet de ce document :

L'objet de ce document est le projet de loi (d'orientation et d'incitation relatif) sur la réduction du temps de travail 1

2° Quel est le pouvoir détenu par l'Assemblée Nationale : *le pouvoir législatif* 1

Avec quelle autre chambre partage-t-elle ce pouvoir ? *le Sénat* 1

3° Qui siège à l'Assemblée Nationale ? *ce sont les députés qui siègent à l'Assemblée Nationale* 1
Par quel suffrage sont-ils élus ? *ils sont élus au suffrage universel direct* 1

4° De qui émane un projet de loi ?

Un projet de loi émane d'un Ministre 1

5°: Expliquez ce que signifie : « ADOPTE AVEC MODIFICATIONS »

Un texte de loi est discuté en commissions, modifié ou amendé avant d'être soumis au vote du Parlement 1

Il est adopté lorsqu'il est voté 1

6° Quelles sont les deux dernières étapes nécessaires à la loi avant d'être obligatoirement applicable ?

Les deux dernières étapes nécessaires à la loi avant d'être applicable sont :

- *la promulgation de la loi par le Président de la République* 1
- *la publication de la loi au Journal Officiel* 1

* lorsqu'il y a deux réponses à donner (voir souligné), prévoir 0,5 points par élément

ACADEMIE DE GRENOBLE				SESSION 1999	
EXAMEN : B.E.P. Métiers du SECRETARIAT				Durée : : 1 h 30 -	
B.E.P Métiers de la COMPTABILITE				.Coefficient : 2	
Epreuve : EP3 Epreuve Juridique et Economique					
Echelle :	Nb. Tirages :	CORRIGE	N°	Feuille : 3/4	

DROIT

2ème partie

ORIGINAL

**PRENEZ CONNAISSANCE DU CONTRAT DE TRAVAIL - ANNEXE 2 -
ET REPONDEZ AVEC PRECISIONS AUX QUESTIONS SUIVANTES :**

1° Pour quelle durée ce contrat a-t-il été conclu ? 1

*Ce contrat a été conclu pour une durée déterminée soit du 28 juin au 24 août 1998
(2 mois)*

Pourquoi le qualifie-t-on de saisonnier ? 1

*On le qualifie de saisonnier parce qu'il est lié à l'activité saisonnière du Parc soit en
principe d'avril à Septembre (durant les saisons de printemps et d'été)*

A temps partiel ? 1

Le contrat de travail est conclu pour une durée de 80 heures/par mois

2° Retrouvez dans ce contrat :

- 2 obligations de l'employeur : ex : 2
*respecter les clauses du contrat ; nbre d'heures
durée du contrat
fonction de l'employée*

*payer au tarif convenu
respecter les dispositions de la convention collective*

- 2 obligations de l'employée : ex : 2
*effectuer le travail demandé
respecter les horaires imposés
passer une visite médicale d'embauche
respecter le règlement intérieur.....*

3° Qu'appelle-t-on généralement heures supplémentaires ? 1

*On appelle généralement « heures supplémentaires » les heures effectuées au-delà de
la durée légale du travail en vigueur dans la profession ou dans le contrat*

- A combien sont-elles limitées dans ce contrat ? 1

*Les heures supplémentaires ou complémentaires sont limitées à 10 % de l'horaire
moyen prévu*

4° A quelle convention collective ces différentes clauses sont-elles soumises ? 1

*Ces différentes clauses sont soumises à la Convention collective Nationale des Parcs
et Loisirs et d'Attraction*

5° Quelle formalité rend ce contrat obligatoirement applicable par les 2 parties ? 2

*Pour rendre ce contrat obligatoirement applicable par les 2 parties, il faut que l'une et
l'autre des parties signent le contrat et que l'employée porte la mention « lu et approuvé »*

ACADEMIE DE GRENOBLE				SESSION 1999	
EXAMEN :	B.E.P. Métiers du SECRETARIAT			Durée :	1 h 30 -
	B.E.P Métiers de la COMPTABILITE			Coefficient :	2
Epreuve :	EP3 Epreuve Juridique et Economique				
Echelle :	Nb. Tirages :	CORRIGE	N°	Feuille : 4/4	